

1820

LOUIS XVIII
(Règne de 1815 à 1824)



PIE VII
(Pontificat de 1800 à 1823)



Avant 1822, nos trois villages sont bien distincts. Sur le plan religieux,

Mametz est Paroisse, Marthes est succursale de Blessy et Crecques succursale de Bomy. Au civil, chaque village est une commune indépendante et le Dictionnaire Historique du Pas-de-Calais nous livre quelques caractéristiques pour chacune d'elles :

MAMETZ : Comme Blessy, Mametz est renommé pour la culture du tabac. Au XVIIIème siècle, la récolte de cette plante était déjà assez importante pour donner lieu à des difficultés entre les Abbayes de Saint Bertin (Saint Omer), de Saint Jean au Mont (Thérouanne) et les habitants de Mametz. Ces Abbayes demandaient à exercer le droit de dîme sur le tabac, ce que contestaient les mametziens. Par arrêt du Conseil d'Artois en date du 18 août 1773, les habitants furent condamnés à payer la 15ème botte aux décimateurs.

Continuons notre promenade à travers le temps. Nous traversons près d'un siècle de calme relatif avant la grande tourmente révolutionnaire, ce qui a permis à nos villages de se développer, aux cultures de s'étendre et aux chemins de communication de se créer, afin de permettre les échanges nécessaires à une époque en pleine mutation.

Dans " Villes et Villages du Pas de Calais en 1790 ", on peut constater que MAMETZ, sans être une commune opulente, est néanmoins dotée de tout ce qui, à ce moment-là, est nécessaire pour vivre au quotidien sans être dans la misère : des chemins, des ponts, une rivière (à curer... , déjà... !), un moulin à eau, un moulin à vent (à Monbus), une église et son presbytère, un curé : Pierre Joseph BERTIN, un vicaire : P. DEMAGNY, quelques revenus pour " la table des pauvres " et surtout, 35 mesures de biens communaux où peuvent paître les bestiaux.

MARTHES fait état de terrains (Le Rietz et " Chel'Beque "), une église,

MERODE, dernière propriétaire des fiefs, réside en Flandre et a émigré en Autriche dès les premiers troubles. Elle récupérera ses biens à la Restauration, mais la Noblesse ne laissera de traces que sur les matrices cadastrales, jusqu'à la dispersion complète des propriétés qui seront vendues peu à peu. (Il est assez amusant de suivre les mutations au cadastre : les Notaires semblent avoir été les premiers bénéficiaires de ces ventes, en leur nom propre ou par personne interposée).

Une grosse polémique dont les échos sont parvenus jusqu'à nous, s'élève à propos de la nationalisation de l'église de CRECQUES qui, à la fin de la tourmente révolutionnaire sera vendue à un certain François Joseph CARLIER qui la revendra à Guillaume SALVA, marchand de tabacs le 23 brumaire de l'an VIII. Ce dernier y entrepose sa marchandise au grand dam des habitants du village qui n'entendent pas laisser ainsi profaner " leur " église. Aussi, le 12 prairial de l'an VIII, le citoyen François Joseph BOURDREL verse au citoyen SALVA la somme de CENT FRANCS, reçue des habitants de la commune pour " reste et parfait paiement " du prix de vente qui leur a été fait pour la dite église qu'il est, dès lors possible de remettre en état et de rendre au culte.

Depuis longtemps, il n'y a plus, ici, de Seigneurs, et la Famille de

un curé : J. J. DECROIX et un vicaire : A. DELEPOUVE.

Par contre, CRECQUES n'a pas répondu au questionnaire qui avait été envoyé à chaque commune, ce qui nous prive de renseignements précis. Il n'y a pas eu de biens communaux déclarés au Vingtième de 1791, ce qui semble étonnant car, si les biens indivis entre Crecques et Rebecques feront l'objet d'une longue polémique au XIXème siècle, le grand marais est déjà connu comme appartenant en propre à Crecques. On sait aussi que le village a une église et un curé : M. CLEUET.

La Révolution de 1789 ne semble guère avoir perturbé nos communes rurales. Les prêtres qui n'ont pas prêté serment sont devenus réfractaires et exercent leur ministère " sous le manteau ", couverts par une population qui leur est attachée et que les soubresauts politiques n'émeuvent que fort peu. La tradition nous apprend que la cave de la ferme BAURAIN (famille Vanbremeersch actuellement) abritait le prêtre qui venait y conférer baptêmes et autres sacrements).

Le Premier Empire ne nous a laissé aucun document dans les archives communales, sauf un plan cadastral de 1811, dit " Plan Napoléon " que la Mairie de Mametz conserve religieusement malgré son état de vétusté. Mais nos villages ont dû, comme leurs voisins, (je me réfère ici au registre de délibérations du Conseil Municipal de REBECQUES qui, à l'époque, est une véritable litanie de protestations et de doléances à l'égard des pouvoirs publics), payer largement leur écot (=Quote-part de chacun à une dépense commune) en argent, en chevaux, en fourrages et en hommes pour soutenir les guerres napoléoniennes.

Une Chapelle de Marthes (la Chapelle Lemaître) a d'ailleurs été érigée vers 1815 en action de grâce pour " les enfants revenus indemnes de la guerre ".

Pour Mametz, j'ai trouvé, dans le " Bulletin des Lois N° 18, article 321 ", le décret impérial qui autorise le Maire de Mametz, Département du Pas-de-Calais, à accepter, au nom de la Commune, la maison presbytérale et ses dépendances, gratuitement cédées par le sieur MANIANE, prêtre, desservant l'église succursale (Saint Cloud, 23 vendémiaire, an XIII).

À la même époque...

► Création de l'académie royale de médecine.

► Le " caducée des pharmaciens " apparaît en France.

► VIDOCQ, chef de la Sûreté, démantèle une bande organisée de " chauffeurs ".

► Débâcle de la Seine à Paris-Crue de la Somme.

► 1818 : création de la Caisse d'Epargne.

► 1819 : LAENNEC invente le stéthoscope.

► 1821 : Mort de Napoléon sur l'île Sainte Hélène.